

COMPTE RENDU
Assemblée du SIVOM de Solgne & Environs
le jeudi 21 avril 2015 à 19 heures à Sailly-Achâtel

Présents :

Bernard DOYEN (Alaincourt-la-Côte)
Christian KLEIN (Buchy)
Bernard JULLIER (Liocourt)
Stéphane NICOLAS (Sailly-Achâtel)
Angel RENAUDIN (Saint-Jure)
Denis VEISS (Secourt)
Francine WALZER (Solgenne)
Raymond ARNOULD (Vigny)
Patrice THIEBAUD (Vulmont)

Marcelle LOUIS (Foville)
Olivier SCHMITT (Juville)
Christine HERBIN (Moncheux)
Maryse DESARCE (Sailly-Achâtel)
Martine CHERY (Saint-Jure)
Jean STAMM (Solgenne)
Romain KUSZEK (Thimonville)
Stéphanie FELTIN (Vigny)

Absents excusés : R. WILLEMET (procuration de vote à C. HERBIN), S. THOMASSIN, S. WAGNER, J.L. ETIENNE, M. ARTICO, J. RENAUT, F. WURTZBOURGER.

Absents : F. LEFEVRE, P. CLAUSE, P. LALLEMENT, B. LAURENT, L. POMARAT, E. KELLER.

2016-01 Compte administratif 2015

En l'absence de M. Jean STAMM, Président, qui a quitté la salle durant le vote, Stéphane NICOLAS, Vice-Président, a fait voter le compte administratif 2015 qui a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical comme suit :

Section de fonctionnement :

* dépenses	:	174 117,78 €
* recettes	:	175 569,66 €
* résultat reporté de	:	+ 14 833,79 €

soit un excédent de 16 285,67 €

Section d'investissement :

* dépenses	:	13 215,53 €
* recettes	:	12 689,52 €
* résultat reporté	:	- 11 871,14 €

soit un déficit de 12 397,15 €

Restes à réaliser en dépenses : néant.

Soit un besoin de financement de 12 397,15 €

2016-02 Compte de gestion 2015

Vu l'exécution budgétaire du compte administratif 2015

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2015 du Receveur,

Considérant les écritures du compte de gestion 2015 conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, ont approuvé le compte de gestion 2015 du receveur municipal.

2016-03 Affectation du résultat

Après avoir approuvé le compte administratif 2015, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident d'affecter au budget primitif 2016 en recette d'investissement (article 1068) la somme de 12 397,15 € et le surplus en report à nouveau en section de fonctionnement (soit 3 888,52 €).

2016-04 Création de postes

2016-04-01

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à la majorité des voix moins une abstention (M. Doyen) de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable, à raison de 35 h/hebdomadaire, soit 35/35^{ème} pour les fonctions suivantes : entretien des espaces verts, travaux d'entretien divers des bâtiments et voiries. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, sur la base d'un espace indiciaire allant du 1^{er} échelon au 6^{ème} échelon de l'échelle 3.

2016-04-02

Sur proposition du président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, a décidé de créer, à compter du 1^{er} décembre 2016, un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable à raison de 16 h 30/hebdomadaire, soit 16,5/35^{ème} qui sera chargé de l'accompagnement des élèves du regroupement pédagogique dans les transports scolaires.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, sur la base d'un espace indiciaire allant du 1^{er} échelon au 6^{ème} échelon de l'échelle 3.

2016-04-03

Après en avoir délibéré, pour suppléer l'ouvrier intercommunal, les membres du comité syndical, à la majorité des voix moins une abstention (M. Doyen), autorisent le Président à signer tout contrat aidé (CAE, CUI ou Emploi Avenir) pour une durée maximum de 35 h /hebdomadaire et dans la limite des crédits budgétaires.

2016-05 Classes de neige

Conformément au séjour prévu à Allos (Alpes) pour les 77 élèves de CM1 et CM2 du regroupement pédagogique, considérant le coût du séjour par élève d'un montant de 258 €, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de régler auprès de VTF l'Esprit Vacances la somme de 19 866 € et acceptent le chèque de 116 € concernant la participation de parents d'élève.

2016-06 Acquisition d'un véhicule pour l'ouvrier intercommunal

Après en avoir délibéré, et afin de mettre à disposition de l'ouvrier intercommunal un nouveau véhicule utilitaire, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident de faire l'acquisition d'un véhicule BOXER Peugeot auprès du garage Bailly SAS (147 route de Thionville – 57050 Metz) pour le prix de 25 686,80 € TTC, minoré de la reprise de l'ancien véhicule pour 7 660 € TTC, soit la somme à devoir de 18 026,80 € TTC.

A cet effet, le Président est chargé de signer tous les documents afférents à cette opération.

2016-07 Emprunt (7.3)

Considérant la nécessité de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour l'ouvrier intercommunal, le comité syndical, à l'unanimité, décide de contracter un prêt à taux fixe (hors frais de dossier) auprès du Crédit Agricole de Lorraine dans les conditions suivantes :

- montant : 20 000 €
- durée du prêt : 48 mois
- périodicité : échéance trimestrielle
- taux client : 0.83 %
- TEG annuel proportionnel : 2.04 %

A cet effet, les membres du comité syndical chargent le Président de signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt.

2016-08 Reversement au CCAS de Solgne

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité le décompte présenté par le CCAS de Solgne concernant les frais inhérents à la garderie périscolaire pour un montant de 10 257,96 € ainsi que le remboursement pour mise à disposition de personnel extérieur pour 39 273,34 €.

Le versement auprès du CCAS sera imputé sur l'article 6218-chapitre 012 pour un montant global de 49 531,30 €.

2016-09 Remise de chèques-cadeau de fin d'année

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical décide l'attribution de chèques-cadeau (Poste) au profit du personnel du Sivom de Solgne. Le montant accordé pour chaque agent employé au sein du Sivom sera de 150 € et versé annuellement, au prorata temporis.

2016-10 Subventions accordées Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité, décident d'attribuer les subventions suivantes :

- 295 € au profit de l'USEP
- 305 € au profit de la Bibliothèque Nationale Pédagogique.

Par ailleurs, 205 € seront versés sur le compte de la coopérative scolaire pour l'achat de friandises distribuées en section maternelle à l'occasion de la Saint Nicolas.

2016-11 Matériel informatique (écoles)

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte le devis présenté par la société Infobureau sise 29 rue de Sarre (57070 Metz) pour un montant total de 3 865 € HT, soit 4 638 € TTC concernant l'acquisition d'un tableau interactif et ordinateurs portables (remplacement portable mallette de tableau interactif et portable pour le directeur des écoles du regroupement pédagogique) ainsi que lampe vidéo-projecteur et système de sauvegarde.

Une subvention exceptionnelle sera sollicitée auprès de Monsieur Denis JACQUAT, Député de la Moselle afin d'obtenir une aide financière. A cet effet, le Président est chargé de signer tous les documents afférents à cette opération.

2016-12 Budget primitif 2016 Après avoir été examiné, les membres du comité syndical, sur proposition du Président, ont voté à l'unanimité le budget primitif 2016 comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 247 324,52 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 44 467,15 €

Divers

- La prochaine manifestation consacrée au Noël du Sivom sera organisée à la salle polyvalente de Solgne le **samedi 17 décembre**, afin que cela puisse permettre au maximum de personnes d'y participer. Concernant le spectacle et après en avoir débattu, il a été décidé d'en majorer le prix de 1000 € et en contrepartie, de ne plus distribuer de sachets de friandises.
- De la même façon, les membres du comité souhaitent que le repas annuel ait lieu le soir qui suit la manifestation du Noël. Cette année, il sera préparé par un traiteur, à la Maison des Associations de Solgne.
- Il a été proposé, afin de faire connaître davantage à la population les différentes compétences prises en charge par le syndicat, d'éditer une plaquette à l'intention des habitants des 15 communes adhérentes du Sivom qui serait diffusée courant du dernier trimestre. A cet effet, le Président et les Vice-Président se réuniront afin de décider quelles informations figureront dans cette plaquette.
- La remise des prix des maisons fleuries aura lieu cette année dans la commune de Vigny vers le début du mois d'octobre. Contact sera pris avec M. Arnould, maire, afin de connaître les disponibilités de la salle de Vigny.

Le Président,
Jean STAMM

